



Colocataire violent, solution pour le faire sortir?

Par **stella33033**, le **26/02/2018** à **21:22**

Bonjour,

Un des colocataires qui loue ma maison est violent. Il s'est battu ce week-end avec un des garçons qui occupe la maison et les gendarmes sont intervenus. C'est la 3e fois que cette personne est mêlée à des violences en 6 mois. Je l'ai appelé dès la 1ère fois, eu un entretien avec lui pour lui rappeler ses obligations. Il se calme quelques semaines et ça recommence. Là, à priori, il y a en plus des dégâts dans la maison. Je ne sais pas comment gérer ça et surtout comment le faire sortir de la coloc. J'ai 2 jeunes femmes qui intègrent la semaine prochaine et je ne veux pas qu'elles courent le moindre risque. Je fais donc appel à vos compétences.

Merci de votre aide.

Par **HOODIA**, le **31/03/2018** à **07:01**

Bonjour,

Il serait temps de songer à ne plus louer en colocation !
l'expérience n'empêche pas de faire des erreurs ,mais on ne recommence pas

Par **jodelariege**, le **31/03/2018** à **09:02**

Bonjour,

Un bon exemple ci dessous d'action à mener :
<http://www.seban-associes.avocat.fr/baux-d-habitation-action-en-resiliation-du-bail-pour-trouble-de-jouissance-lie-a-un-acte-d-incivillite-pas-d-obligation-de-mise-en-demeure-prealable-au-locataire/>

Par **stella33033**, le **31/03/2018** à **17:55**

Bonjour, merci de vos retours.

Je l'ai assigné au tribunal en référé pour non respect de l'article 7b de la loi du 6 Juillet 1989, passage au tribunal fin avril. J'ai les témoignages des anciens colocs, des voisins de la maison et la copie de la main courante d'un des colocs de la maison, on verra bien. L'huissier m'a semblé plutôt positif sur mes chances d'aboutir. Je vais lire attentivement le lien que vous me donnez jodelariege. Cela me permettra d'argumenter devant le juge.

En réponse à Hoodia, louer en meublé une maison de 4 chambres hors location saisonnière, à part la coloc, je n'ai pas trouvé. Je suis preneuse de toute suggestion [smile3]

Par **HOODIA**, le **02/04/2018** à **10:28**

Bonjour,

Vous obtiendrez le départ du colocataire violent avec les témoignages (main courante ect..)

Reste à voir le bilan financier (dégâts maison ,frais huissier) et en SUPPOSANT que ce dernier en supporte les frais (devis à fournir) encore faut il POUVOIR RECUPERER

L'ARGENT après jugement favorable .

Allez voir des agences pour faire estimer le loyer !